

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du lundi 14 septembre 2015 à St Jean sur Reyssouze (salle des fêtes)

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ  
Membres titulaires absents : Thierry THENOZ (donne pouvoir à A. NICOLIER), Michel LEMAIRE, Hervé CAVILLON (donne pouvoir à J. SALLET), Olivier BROCCOT, Eric DARBON

Présentation de la commune de Saint Jean sur Reyssouze par Jacques Sallet, maire.  
Validation du compte rendu du 28 juillet à l'unanimité des présents

#### 1. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et celui des OM de la Communauté de Communes sont présentés par Carole Mornet sous forme d'un powerpoint joint en ANNEXE 2. Les conseils municipaux doivent désormais approuver le RPQS de la Communauté de Communes (avec celui du syndicat mixte de Crocu en annexe).

Quelques remarques des élus :

Certaines communes auraient besoin de conteneurs supplémentaires sur leurs Points d'apports volontaires (PAV). Le Président explique que c'est prévu, mais il attend d'abord le résultat de l'appel à projets auquel Bourgogne Recyclage a candidaté.

Bourgogne Recyclage, le repreneur, passe le mercredi pour les emballages et le jeudi pour les journaux et le verre.

Le président rappelle que si des élus constatent des anomalies à la déchèterie, ils doivent prévenir les services communautaires qui vérifieront les faits grâce aux caméras de vidéosurveillance en activité 24H/24 et 7J/7J. Il ne faut pas se contenter de ouï-dire puisque nous avons les moyens de vérifier...

Le président souligne aussi que les « 20% de refus » sont constatés par le repreneur dans les conteneurs des PAV et non à la déchèterie.

Un élu demande pourquoi la redevance d'ordures ménagères à Pont de Vaux est moins élevée que sur notre territoire. Le président explique que notre territoire est plus étendu (plus de kms, plus de temps) et compte moins d'habitants. En outre nous avons un budget annexe qui comptabilise toutes les dépenses et recettes liées aux ordures ménagères ; il n'y a pas de participation de budget général.

Les élus constatent tous les difficultés à établir les rôles vu les modifications au sein des ménages ou le turn-over des locations ; en outre tous les nouveaux arrivants ne se présentent pas spontanément en mairie. Monsieur Brunet dit que le passage à la taxe sera sans doute incontournable.

Il rappelle que les conseils municipaux doivent approuver le RPQS de la Communauté de communes comprenant, en annexe, celui du syndicat de Crocu.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu et celui des OM de la Communauté de Communes.

## 2. Lancement consultation pour emprunt à vocation économique :

Le président expose qu'un emprunt de 320 000 € a été inscrit et voté lors du BP 2015 pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne beurrerie à Saint Trivier de Courtes consistant en l'aménagement de deux locaux d'activités et d'un local technique intercommunal.

Les marchés de travaux des deux locaux d'activités à l'ancienne beurrerie étant sur le point d'être conclus, il convient de lancer la consultation pour cet emprunt auprès des organismes bancaires.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le lancement de la consultation de l'emprunt.

## 3. SEMCODA : 4<sup>ème</sup> phase augmentation de capital

Le président informe les élus que la SEMCODA sollicite la communauté de communes pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, par l'émission de 56 530 nouvelles actions d'une valeur de 238 € comprenant une valeur nominale de 16€ et une prime d'émission de 267 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action. Pour mémoire la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes possède 53 actions.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents refuse la souscription à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 26 juin 2015.

## 4. SEMCODA : rapport d'activité

Le rapport d'activité de la SEMCODA a été joint en annexe 3 de la note de synthèse ; le conseil communautaire doit se prononcer sur ce rapport.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le rapport d'activité de la SEMCODA.

## 5. Délégations du Président : Modification de l'alinéa 4 :

A la demande des services préfectoraux du contrôle de légalité, il convient de modifier l'alinéa 4 de la délibération Db2014\_04\_28\_01, rédigé ainsi : « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, de même que tous les actes complémentaires aux marchés, pour les marchés dont le montant est inférieur à 45 000 € HT par an et lorsque les crédits sont prévus au budget* » et le remplacer par le texte suivant :

« *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieurs à 45 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve la modification de l'alinéa 4 de la délibération du 28 avril 2014.

## 6. Mise en place de consultations puériculture :

Le président rappelle que la Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes avait sollicité le conseil départemental pour obtenir des permanences délocalisées de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) sur le territoire.

En effet une grande partie des usagers de l'antenne PMI de Pont de Vaux et de Montrevel est issue de notre territoire et rencontre parfois des difficultés de mobilité pour s'y rendre régulièrement.

Le Conseil départemental proposerait donc une permanence de la puéricultrice de secteur, deux heures par semaine, le vendredi après-midi, dans les locaux du Relais Assistants Maternels, 120 rue de la gendarmerie à Saint Trivier de Courtes. En effet ces locaux sont particulièrement bien adaptés pour accueillir ce service. Il s'agit du suivi hebdomadaire des nourrissons (allaitement, pesée des bébés), des questions sur la diversification alimentaire, la marche, la propreté, etc.

Ces consultations auprès de la puéricultrice concerne tous les enfants jusqu'à 6 ans. **La prise de rendez-vous se ferait au Point Accueil Solidarité de Pont de Vaux (ouvert toute la journée) et non à la Communauté de Communes comme il était précisé dans l'article du Progrès.** Les consultations du médecin continueront à se faire à Pont de Vaux et Montrevel en Bresse.

Les élus se réjouissent de la possibilité d'offrir un service délocalisé de la PMI départementale à la population du territoire.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- SOLLICITE le conseil départemental pour la mise en place d'une permanence délocalisée de la puéricultrice de secteur, une fois par semaine, sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes,
- ACCEPTE LA MISE A DISPOSITION aux services du Conseil départemental, à titre gratuit, des locaux du Relais Assistants Maternels, situés au n°120 rue de la gendarmerie à saint Trivier de Courtes pour la tenue des permanences hebdomadaires de la puéricultrice de secteur.

#### 7. Mise en place de consultations CPEF (Centre de planification) :

Le président expose que le conseil départemental a constaté l'absence sur notre territoire d'un lieu d'écoute, d'informations et d'orientation dans les domaines de la sexualité, de la contraception, de la vie conjugale et familiale, des relations parents/enfants, etc.

En effet le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) le plus proche est à Bourg en Bresse et les jeunes du territoire rencontrent des difficultés de mobilité pour s'y rendre régulièrement.

Le Conseil départemental proposerait donc une permanence du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) uniquement pour les missions d'accueil, d'écoute et d'informations (hors entretiens médicaux), le mercredi après-midi, dans les locaux du Relais Assistants Maternels, 120 rue de la gendarmerie à Saint Trivier de Courtes. En effet ces locaux pourraient assez facilement être adaptés, par des aménagements mobiliers, pour accueillir ce service.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

- SOLLICITE le conseil départemental pour la mise en place d'une permanence délocalisée du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), une fois par semaine,
- ACCEPTE LA MISE A DISPOSITION aux services du Conseil départemental, à titre gratuit, des locaux du Relais Assistants Maternels, situés au n°120 rue de la gendarmerie à saint Trivier de Courtes pour la tenue de ces permanences hebdomadaires.

#### 8. Lancement d'une étude complémentaire à l'étude prospective sur le rapprochement des 5 EPCI du bassin de Bourg en Bresse :

Le président expose que notre communauté de communes et celle du canton de Coligny ont été destinataires d'une étude présentant des scénarii de rapprochement entre les 5 EPCI du bassin de Bourg en Bresse. Cette étude avait été commandée par Bourg en Bresse Agglomération, dans le cadre d'un groupement de commandes avec les 4 autres EPCI, suite à la demande du Préfet et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de 2011. Cette étude a été transmise à toutes les mairies de la communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes et a fait l'objet de commentaires durant la réunion des maires du 5 septembre 2015.

Pour résumer, les maires présents se sont entendus sur les éléments suivants :

- Les maires confirment l'appartenance du territoire au bassin de Bourg en Bresse, renforcée récemment par l'adhésion au SCOT et à Cap3B,
- La nécessité de compléter l'étude existante des scénarii de fusions des 5 EPCI du bassin de Bourg en Bresse par les territoires des ex cantons de Saint Trivier de Courtes et Coligny,
- La fusion avec la communauté de communes de Montrevel en Bresse semble être le minimum requis pour répondre à la loi du seuil de 15000 habitants, mais cet EPCI pourrait lui-même être rattaché à la Communauté d'agglomération de Bourg en Bresse. Les élus ont bien compris que dans la procédure enclenchée suite à la loi NOTRe, la carte serait proposée par le Préfet à la prochaine CDCI avant fin octobre.

Perrine Mansion-Berjon présente donc la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDCI) et la procédure de fusion qui suivra, ainsi que les délais annoncés par la loi NOTRe.

Les avis divergent sur la taille du futur périmètre de fusion, à savoir une grande communauté de communes « Bresse » comprenant peut être les communautés de communes des cantons de Saint Trivier de Courtes, Coligny et Montrevel ou une grande communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse regroupant les 7 EPCI de ce territoire.

Valérie Guyon explique qu'en face de la métropole lyonnaise notamment, il faut que les territoires s'organisent et se renforcent en grosses agglomérations.

Certains élus craignent la « politisation » et la « technocratisation » d'une grande communauté d'agglomération avec la perte de la proximité entre élus et citoyens. Ces élus préféreraient donc une communauté de communes « Bresse » intermédiaire, même si ce périmètre est à nouveau modifié dans 6 ans.

D'autres élus, tels que Michel Brunet ou Valérie Guyon, pensent que le périmètre intermédiaire « Bresse » ne sera qu'une étape et qu'à terme, toutes les communautés de communes du bassin burgien fusionneront. « D'ailleurs le schéma de coopération intercommunale sera revu dans 6 ans ; c'est inscrit dans la loi NOTRe », explique Michel Brunet. « Il faudrait trouver une certaine stabilité dans le périmètre de nos territoires. Or fusionner en janvier 2017 avec Montrevel et Coligny, puis à nouveau 6 ans plus tard avec le Grand Bourg serait une perte de temps et d'énergie. Pendant ce temps passé en procédure administrative, les projets stagnent », explique Valérie Guyon.

Les élus constatent que c'est un mandat difficile qui les attend avec des modifications règlementaires importantes : fusions, baisse des dotations de l'état, communes-nouvelles, le schéma de mutualisation, l'Ad'Ap, les transferts à venir de compétences comme la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en 2018, l'eau, l'assainissement en 2020, etc

⇒ Délibération approuvant une étude complémentaire à celle des 5 EPCI du bassin de Bourg en Bresse, en lien avec la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

### Questions diverses :

**Décisions récentes** du Président liées aux délégations d'avril 2014

**D2015\_07\_30\_066** : Bail professionnel pour le cabinet n°1 de la Maison Paramédicale

**D2015\_07\_30\_067** : Bail dérogatoire pour le local professionnel n°1 au 200 route de Chalon à Saint Trivier de Courtes (annulé depuis lors)

**D2015\_09\_04\_068** : MAPA 11/2015 : construction des vestiaires du stade multisports - Attribution du marché de mission de SPS

**D2015\_09\_04\_069** : MAPA 10/2015 : construction des vestiaires du stade multisports à Saint Trivier de Courtes - attribution du marché de mission de CT

Suite à une remarque de la Trésorerie la subvention votée en faveur du comité de la Foire de Saint Trivier a été versée à l'association « Agriculture en Fête » qui a succédé au comité de foire.

### Cap3b « Territoire à Energie Positive » TEPOS :

Cap 3b et les intercommunalités qui la composent sont engagés depuis 2009 dans une démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du bassin de Bourg en Bresse. Un premier plan d'actions avait été mis en place de 2001 à 2014. Fort de cette expérience et de résultats encourageants, Cap3b a candidaté à un appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte » (TEPCV) auquel il a été retenu comme « territoire en devenir » en 2015. Cette labellisation implique d'approfondir sa candidature et de répondre à l'appel à projet régional « Territoire à Energie Positive » TEPOS d'ici le 30 octobre 2015, donnant accès à une enveloppe de 500 000 € pour financer des projets d'investissements court terme (2016-2017) et d'obtenir par la suite une seconde enveloppe d'1.5 million d'€ débloquée pour des projets à moyens termes.

Cap3b a déterminé 3 axes prioritaires :

- Le bâti et l'urbanisme sobres et efficaces,
- Les mobilités alternatives,
- Le développement des énergies renouvelables.

Cap3b sollicite les intercommunalités qui la composent car cette démarche TEPOS ne pourra être atteinte que par l'implication des acteurs locaux et des intercommunalités dont les compétences et patrimoines permettent notamment de réaliser des économies d'énergies.

Monsieur Brunet et Monsieur Riondy, VP à l'environnement, sont invités à une réunion de présentation de la démarche TEPOS en présence du directeur de l'ADEME et du Vice-Président du Conseil régional délégué à l'énergie et au climat, Benoit Leclair le 17 septembre.

**Projet « Familles à Alimentation Positive »** proposé par l'ADABIO de l'Ain et financé par Cap3b et la région Rhône Alpes : dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et sa politique de développement de l'agriculture durable, le dispositif « familles à alimentation positif » a pour objectif, sur une période de 6 mois, d'accompagner les citoyens dans le développement d'une alimentation de qualité et responsable basée sur l'achat de produits respectueux de l'environnement, de saison et locaux. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les membres du réseau [www.etiktable.fr](http://www.etiktable.fr) (50 producteurs, 12 artisans et à venir des industries agro-alimentaires et des restaurateurs du bassin de Bourg en Bresse). Ce dispositif expérimenté depuis 2012 en Rhône Alpes, constituera la 1<sup>ère</sup> édition dans l'Ain et devrait concerner 5 équipes de 8 à 12 foyers. Cap3b nous sollicite donc pour recruter une structure relais en charge de trouver une équipe de 8 à 12 foyers pour notre territoire ou de recruter directement ces familles. Les familles sont invitées à participer à des temps forts conviviaux (1 par mois comme la visite de ferme en agriculture biologique, des informations avec un diététicien, des ateliers culinaires, etc) et à réaliser un suivi de leurs achats alimentaires tout au long du défi.

Valérie Guyon informe que le conseil départemental a accordé la subvention de 10 000 € pour le projet de la résidence d'artiste de Petrek.

En outre le conseil départemental va mettre en place une aide exceptionnelle de 2 millions d'euros sur les filières agricoles.

Monsieur Nicolier demande si les autres maires vont se lancer dans une démarche de déclaration de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2015.